



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، مراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشور، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35..06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1070,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction.....	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret exécutif n° 10-196 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 portant création de chapitres et transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.....	4
Décret exécutif n° 10-197 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 portant création de chapitres et transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.....	8
Décret exécutif n° 10-198 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n° 01-270 du 30 Jomada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001 portant création de l'université de Laghouat.....	34

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances.....	34
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux.....	34
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions du directeur du centre national de documentation et d'information auprès de la direction générale des douanes.	35
Décrets présidentiels du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des douanes.....	35
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de directeurs de la conservation foncière de wilayas.....	35
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère des ressources en eau.....	35
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin à des fonctions au ministère des transports.....	35
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs au ministère de la culture.....	35
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.....	35
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions de la directrice générale de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.....	35
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre de la pêche et des ressources halieutiques.....	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un sous-directeur au ministère des finances.....	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un directeur d'études à la direction générale des impôts au ministère des finances.....	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de sous-directeurs à la direction générale des impôts au ministère des finances.....	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux au ministère des finances.....	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de chargés d'inspection à l'inspection générale des finances au ministère des finances.	36

SOMMAIRE (suite)

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur des régimes douaniers à la direction générale des douanes.	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des douanes.....	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur régional des douanes à Tamenghasset.....	36
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur des domaines à la wilaya de Tissemsilt.....	37
Décrets présidentiels du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de directeurs de la conservation foncière de wilayas.....	37
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'une inspectrice au ministère des ressources en eau.....	37
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de directeurs au ministère des transports.	37
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de sous- directeurs au ministère de la culture.....	37
Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.....	37

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Arrêté du 15 Rabie Ethani 1431 correspondant au 31 mars 2010 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique du ministère de l'habitat et de l'urbanisme.....	37
--	----

DECRETS

Décret exécutif n° 10-196 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 portant création de chapitres et transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Vu le décret exécutif n° 10-44 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010 au ministre des finances ;

Après approbation du Président de la République ;

Décète :

Article 1er. — Il est créé, au sein de la nomenclature du budget de fonctionnement du ministère de la prospective et de la statistique, les chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est annulé, sur 2010, un crédit de cinq cent soixante dix sept millions soixante seize mille dinars (577.076.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des finances et aux chapitres énumérés à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert, sur 2010, un crédit de cinq cent soixante-dix-sept millions soixante seize mille dinars (577.076.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la prospective et de la statistique et aux chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.

Art. 4. — Le ministre des finances et le ministre de la prospective et de la statistique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT "A"

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DES FINANCES	
	SECTION VIII	
	COMMISSARIAT GENERAL A LA PLANIFICATION ET A LA PROSPECTIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activités.....	89.049.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	44.300.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	5.167.000
	Total de la 1ère partie.....	138.516.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	5.000
	Total de la 2ème partie.....	5.000

ETAT "A" (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	3ème Partie	
	<i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	1.304.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	33.338.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.424.000
	Total de la 3ème partie.....	36.081.000
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	3.811.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	1.567.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	111.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	3.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	350.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	16.099.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	975.000
	Total de la 5ème partie.....	975.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'office national des statistiques (O.N.S).....	380.000.000
	Total de la 6ème partie.....	380.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	2.400.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	2.000.000
	Total de la 7ème partie.....	4.400.000
	Total du titre III	576.076.000

ETAT "A" (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	1.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.000.000
	Total du titre IV.....	1.000.000
	Total de la sous-section I.....	577.076.000
	Total de la section VIII.....	577.076.000
	Total des crédits annulés	577.076.000

ETAT "B"

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale — Traitement d'activités.....	89.049.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses.....	44.300.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	5.167.000
	Total de la 1ère partie.....	138.516.000
	2ème Partie <i>Personnel — Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail.....	5.000
	Total de la 2ème partie.....	5.000
	3ème Partie <i>Personnel — Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial.....	1.304.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives.....	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale.....	33.338.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales.....	1.424.000
	Total de la 3ème partie.....	36.081.000

ETAT "B" (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	3.811.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier.....	1.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.....	1.567.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	5.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement.....	111.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile.....	3.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers.....	350.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	16.099.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles.....	975.000
	Total de la 5ème partie.....	975.000
	6ème Partie	
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'office national des statistiques (O.N.S).....	380.000.000
	Total de la 6ème partie.....	380.000.000
	7ème Partie	
	<i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	2.400.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires.....	2.000.000
	Total de la 7ème partie.....	4.400.000
	Total du titre III	576.076.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	<i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation.....	1.000.000
	Total de la 3ème partie.....	1.000.000
	Total du titre IV.....	1.000.000
	Total de la sous-section I.....	577.076.000
	Total de la section I.....	577.076.000
	Total des crédits ouverts.....	577.076.000

Décret exécutif n° 10-197 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 portant création de chapitres et transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu le décret législatif n° 92-04 du 11 octobre 1992 portant loi de finances complémentaire pour 1992, notamment son article 81 ;

Vu la loi n° 09-09 du 13 Moharram 1431 correspondant au 30 décembre 2009 portant loi de finances pour 2010 ;

Vu le décret exécutif n° 10-47 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'industrie et de la promotion de l'investissement ;

Vu le décret exécutif n° 10-51 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme ;

Vu le décret exécutif n° 10-59 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2010, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat ;

Après approbation du Président de la République ;

Décrète :

Article 1er. — Il est créé, au sein des nomenclatures des budgets de fonctionnement des ministères ci-après, les chapitres énumérés à l'état «B» annexé au présent décret :

- ministère du tourisme et de l'artisanat ;
- ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement ;
- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Art. 2. — Il est annulé, sur 2010, un crédit de :

— un milliard sept cent soixante seize millions trois cent quarante deux mille dinars (1.776.342.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de l'ex-ministère de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat et aux chapitres, tel que fixé par le décret exécutif n° 10-59 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010, susvisé, et dont les chapitres énumérés à l'état «A» annexé au présent décret,

— Cinq milliards, sept-cent-quatre-vingt quatre millions, soixante neuf mille dinars (5.784.069.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de l'ex-ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme et aux chapitres, tel que fixé par le décret exécutif n° 10-51 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010, susvisé, et dont les chapitres énumérés à l'état «A» annexé au présent décret.

— Deux milliards trente huit millions huit cent deux mille dinars (2.038.802.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de l'ex-ministère de l'industrie et de la promotion de l'investissement et aux chapitres, tel que fixé par le décret exécutif n° 10-47 du 9 Safar 1431 correspondant au 25 janvier 2010, susvisé, et dont les chapitres énumérés à l'état «A» annexé au présent décret.

Art. 3. — Il est ouvert, sur 2010, un crédit de :

— deux milliards soixante sept millions six cent douze mille dinars (2.067.612.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du tourisme et de l'artisanat et aux chapitres énumérés à l'état «B» annexé au présent décret.

— Trois milliards cinq cent quatre millions cent treize mille dinars (3.504.113.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement et aux chapitres énumérés à l'état «B» annexé au présent décret.

— Quatre milliards vingt-sept millions, quatre cent quatre-vingt huit mille dinars (4.027.488.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et aux chapitres énumérés à l'état «B» annexé au présent décret.

Art. 4. — Le ministre des finances, le ministre du tourisme et de l'artisanat, le ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement et le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT « A »

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
Ex-MINISTERE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT		
SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie <i>Personnel- Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités.....	89.800.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	51.520.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	17.340.000
	Total de la 1ère partie.....	158.660.000
3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	1.814.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	10.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	35.343.000
33-04	Administration centrale – Contributions aux œuvres sociales.....	3.600.000
	Total de la 3ème partie.....	40.767.000
4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	23.570.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	1.090.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	4.340.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	20.000.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	260.000
34-06	Administration centrale – Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal.....	812.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	2.330.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	800.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	10.000
	Total de la 4ème partie.....	53.212.000
5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>		
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	2.730.000
	Total de la 5ème partie.....	2.730.000

ETAT « A » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises.....	230.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise (AND-PME).....	105.000.000
	Total de la 6ème partie.....	335.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	23.000.000
37-03	Subvention pour frais de fonctionnement du conseil national consultatif de promotion des petites et moyennes entreprises.....	13.000.000
37-05	Administration centrale – Frais liés à l'exécution des mémorandums d'ententes dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la PMEA.....	9.000.000
37-07	Administration centrale – Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise.....	6.000.000
	Total de la 7ème partie.....	51.000.000
	Total du titre III.....	641.369.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation	10.000.000
43-02	Administration centrale – Manifestation artisanales.....	3.000.000
	Total de la 3ème partie.....	13.000.000
	4ème Partie <i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique.....	20.000.000
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM).....	15.000.000
44-04	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (CAM).....	124.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART).....	30.000.000
44-07	Contribution aux pépinières d'entreprises.....	65.000.000
44-08	Contribution pour la mise en œuvre de la convention de coopération entre l'Algérie et la commission européenne portant programme d'appui aux PME/PMI et la maîtrise des technologies d'information et de communication.....	35.000.000
	Total de la 4ème partie.....	289.000.000
	Total du titre IV.....	302.000.000
	Total de la sous-section I.....	943.369.000

ETAT « A » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel — Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitement d'activités.....	340.831.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	182.646.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	86.967.000
	Total de la 1ère partie.....	610.444.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	5.678.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	129.745.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	1.676.000
	Total de la 3ème partie.....	137.579.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	23.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	5.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	18.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	28.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	784.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	3.408.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	1.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	258.000
	Total de la 4ème partie.....	80.150.000
5ème Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	4.800.000
	Total de la 5ème partie.....	4.800.000
	Total du titre III.....	832.973.000
	Total de la sous-section II.....	832.973.000
	Total de la section I.....	1.776.342.000
	Total des crédits annulés à l'ex-ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat.....	1.776.342.000

ETAT « A »

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	Ex-MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME	
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités.....	236.200.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	84.000.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	52.800.000
	Total de la 1ère partie.....	373.000.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents de travail.....	1.000.000
32-02	Administration centrale – Pensions de service et pour dommages corporels.....	810.000
	Total de la 2ème partie.....	1.810.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	6.700.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	50.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	80.000.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	8.000.000
	Total de la 3ème partie.....	94.750.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	86.100.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	15.810.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	30.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	69.740.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	928.000
34-07	Administration centrale – Impression et diffusion de brochures à caractère touristique.....	1.500.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	7.703.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	4.692.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise- Indemnités dues par l'Etat.....	40.000
	Total de la 4ème partie.....	216.513.000

ETAT « A » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	21.000.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	21.000.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques....	62.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral.....	53.500.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques.....	35.000.000
36-04	Subvention à l'observatoire national de la ville.....	20.000.000
36-05	Subvention à l'office national du tourisme.....	440.000.000
36-06	Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme.....	72.000.000
36-07	Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de tourisme.....	95.000.000
36-08	Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme.....	80.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	857.500.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	54.000.000
37-04	Administration centrale – Actions de sensibilisation.....	50.000.000
37-07	Administration centrale – Frais de fonctionnement de l'autorité nationale désignée.....	5.000.000
37-08	Administration centrale – Dépenses relatives au financement des exercices de lutte contre la pollution marine Tel Bahr.....	150.000.000
37-09	Administration centrale – Appui institutionnel à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire en Algérie.....	33.000.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	292.000.000
	Total titre III.....	1.856.573.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses- Indemnités de stage- Présalaires – Frais de formation	41.000.000
43-03	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme.....	13.125.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	54.125.000

ETAT « A » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	4ème Partie <i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale – Contribution à l’agence nationale des déchets (A.N.D).....	20.000.000
44-02	Administration centrale – Contribution à l’agence nationale de l’aménagement du territoire (ANAT)	20.000.000
44-03	Administration centrale – Contribution à l’observatoire national de l’environnement et du développement durable (ONEDD).....	20.000.000
44-04	Administration centrale – Contribution au centre national de la formation à l’environnement (CNFE).....	20.000.000
44-05	Administration centrale – Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP).....	20.000.000
44-08	Dotation pour le suivi de la réalisation du projet DOUNIA PARC.....	1.000.000.000
44-09	Etudes liées à l'amélioration et au développement touristique.....	976.000.000
	Total de la 4ème partie.....	2.076.000.000
	Total du titre IV.....	2.130.125.000
	Total de la sous-section I.....	3.986.698.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l’environnement – Traitement d’activités.....	345.000.000
31-12	Services déconcentrés de l’environnement – Indemnités et allocations diverses	164.000.000
31-13	Services déconcentrés de l’environnement – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	96.000.000
	Total de la 1ère partie.....	605.000.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-11	Services déconcentrés de l’environnement – Rentes d'accidents de travail.....	—
32-12	Services déconcentrés de l’environnement – Pensions de service et pour dommages corporels.....	—
	Total de la 2ème partie.....	—

ETAT « A » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement – Prestations à caractère familial.....	10.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement – Prestations facultatives.....	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement – Sécurité sociale.....	127.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement – Contribution aux œuvres sociales.	9.700.000
	Total de la 3ème partie.....	146.766.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement – Remboursement de frais.....	27.300.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement – Matériel et mobilier.....	16.830.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement – Fournitures.....	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement – Charges annexes.....	22.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement – Habillement.....	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement – Parc automobile.....	4.960.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement – Loyers.....	2.020.000
	Total de la 4ème partie.....	93.960.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement – Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	15.750.000
	Total de la 5ème partie.....	15.750.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement – Conférences et séminaires.....	3.360.000
37-14	Services déconcentrés de l'environnement – Actions de sensibilisation.....	12.000.000
	Total de la 7ème partie.....	15.360.000
	Total du titre III.....	876.836.000
	Total de la sous-section II.....	876.836.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU TOURISME	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Services déconcentrés du tourisme – Traitement d'activités.....	389.500.000
31-22	Services déconcentrés du tourisme – Indemnités et allocations diverses.....	181.700.000
31-23	Services déconcentrés du tourisme – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	53.400.000
	Total de la 1ère partie.....	624.600.000

ETAT « A » (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Services déconcentrés du tourisme – Prestations à caractère familial.....	8.700.000
33-22	Services déconcentrés du tourisme – Prestations facultatives.....	320.000
33-23	Services déconcentrés du tourisme – Sécurité sociale.....	142.700.000
33-24	Services déconcentrés du tourisme – Contribution aux œuvres sociales.....	11.560.000
	Total de la 3ème partie.....	163.280.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Services déconcentrés du tourisme – Remboursement de frais.....	24.675.000
34-22	Services déconcentrés du tourisme – Matériel et mobilier.....	2.040.000
34-23	Services déconcentrés du tourisme – Fournitures.....	20.750.000
34-24	Services déconcentrés du tourisme – Charges annexes.....	35.750.000
34-25	Services déconcentrés du tourisme – Habillement.....	580.000
34-92	Services déconcentrés du tourisme – Parc automobile.....	7.400.000
34-94	Services déconcentrés du tourisme – Loyers.....	1.530.000
34-98	Services déconcentrés du tourisme – Frais judiciaires – Frais d’expertise – Indemnités dues par l’Etat.....	480.000
	Total de la 4ème partie.....	93.205.000
	5ème Partie <i>Travaux d’entretien</i>	
35-21	Services déconcentrés du tourisme – Entretien des immeubles.....	9.450.000
	Total de la 5ème partie.....	9.450.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-24	Services déconcentrés du tourisme – Frais liés à l’organisation des activités touristiques et des voyages.....	30.000.000
	Total de la 7ème partie.....	30.000.000
	Total du titre III.....	920.535.000
	Total de la sous-section III.....	920.535.000
	Total de la section I.....	5.784.069.000
	Total des crédits annulés à l’ex-ministre de l’aménagement du territoire, de l’environnement et du tourisme	5.784.069.000

ETAT « A »

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
Ex-MINISTERE DE L'INDUSTRIE, ET DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS		
SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie <i>Personnel- Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités.....	293.331.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	157.393.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.273.000
	Total de la 1ère partie.....	486.997.000
2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents du travail.....	21.000
32-02	Administration centrale – Pension de service et pour dommages corporels.....	2.500.000
	Total de la 2ème partie.....	2.521.000
3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	6.435.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	154.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	114.681.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	10.500.000
	Total de la 3ème partie.....	131.770.000
4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	80.000.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	6.500.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	15.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	46.000.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	765.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	5.825.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	2.492.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires-Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie.....	156.602.000

ETAT « A » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	17.600.000
	Total de la 5ème partie.....	17.600.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).....	220.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML).....	203.332.000
	Total de la 6ème partie.....	423.332.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	7.000.000
37-03	Administration centrale – Dépenses relatives au prix algérien de la qualité.....	3.000.000
	Total de la 7ème partie.....	10.000.000
	Total du titre III.....	1.228.822.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie.....	4.000.000
	4ème Partie <i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (IANOR).....	40.000.000
44-04	Contribution à l'institut national de la productivité et du développement industriel (I.N.P.E.D).....	—
44-05	Contribution à l'institut national algérien de propriété industrielle (INAPI).....	10.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC).....	30.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière....	—
	Total de la 4ème partie.....	80.000.000
	Total du titre IV.....	84.000.000
	Total de la sous-section I.....	1.312.822.000

ETAT « A » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS ANNULES EN DA
SOUS-SECTION II		
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel- Rémunérations d'activités</i>		
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitement d'activités.....	315.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	126.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	12.000.000
	Total de la 1ère partie.....	453.000.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	8.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	—
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	110.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	—
	Total de la 3ème partie.....	118.000.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	30.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	9.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	48.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	900.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	—
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	20.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	480.000
	Total de la 4ème partie.....	130.980.000
5ème Partie		
<i>Travaux d'entretien</i>		
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	24.000.000
	Total de la 5ème partie.....	24.000.000
	Total du titre III.....	725.980.000
	Total de la sous-section II.....	725.980.000
	Total de la section I.....	2.038.802.000
	Total des crédits annulés à l'ex-ministre de l'industrie et de la promotion des investissements.....	2.038.802.000

ETAT « B »

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT		
SECTION I		
SECTION UNIQUE		
SOUS-SECTION I		
SERVICES CENTRAUX		
TITRE III		
MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie		
<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités.....	58.748.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	46.860.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	23.943.000
	Total de la 1ère partie.....	129.551.000
2ème Partie		
<i>Personnel – Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents de travail.....	16.000
32-02	Administration centrale – Pensions de service et pour dommages corporels...	16.000
	Total de la 2ème partie.....	32.000
3ème Partie		
<i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	834.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	21.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	25.745.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	2.856.000
	Total de la 3ème partie.....	29.456.000
4ème Partie		
<i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	36.942.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	3.811.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	6.996.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	33.940.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	174.000
34-06	Administration centrale – Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal.....	812.000
34-07	Administration centrale – Impression et diffusion de brochures à caractère touristique.....	1.479.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	2.575.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	1.892.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	15.000
	Total de la 4ème partie.....	88.636.000

ETAT « B » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	5 ^{ème} Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	5.730.000
	Total de la 5 ^{ème} partie.....	5.730.000
	6 ^{ème} Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'office national du tourisme.....	220.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme.....	36.000.000
36-03	Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de tourisme.....	47.500.000
36-04	Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme.....	40.000.000
	Total de la 6 ^{ème} partie.....	343.500.000
	7 ^{ème} Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	14.580.000
37-02	Administration centrale – Actions de sensibilisation.....	5.000.000
37-05	Administration centrale – Frais liés à l'exécution des mémorandums d'ententes dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat.....	2.970.000
	Total de la 7 ^{ème} partie.....	22.550.000
	Total du titre III.....	619.455.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3 ^{ème} Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation.....	20.600.000
43-02	Administration centrale – Manifestation artisanales.....	3.000.000
43-03	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme.....	13.125.000
	Total de la 3 ^{ème} partie.....	36.725.000

ETAT « B » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-01	Contribution aux associations d'utilité publique de l'artisanat.....	—
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM)....	15.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers(CAM).....	124.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (ANART).....	30.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale du développement touristique (ANDT).....	—
44-06	Etudes liées à l'amélioration et au développement touristique.....	976.000.000
	Total de la 4ème partie.....	1.145.000.000
	Total du titre IV.....	1.181.725.000
	Total de la sous-section I.....	1.801.180.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DU TOURISME	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés du tourisme – Traitement d'activités.....	222.071.000
31-12	Services déconcentrés du tourisme – Indemnités et allocations diverses.....	27.986.000
31-13	Services déconcentrés du tourisme – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	4.420.000
	Total de la 1ère partie.....	254.477.000
	2ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
32-11	Services déconcentrés du tourisme – Rentes d'accidents de travail.....	—
32-12	Services déconcentrés du tourisme – Pensions de service et pour dommages corporels.....	—
	Total de la 2ème partie.....	—

ETAT « B » (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés du tourisme – Prestations à caractère familial.....	—
33-12	Services déconcentrés du tourisme – Prestations facultatives.....	—
33-13	Services déconcentrés du tourisme – Sécurité sociale.....	5.500.000
33-14	Services déconcentrés du tourisme – Contribution aux œuvres sociales.....	—
	Total de la 3ème partie.....	5.500.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés du tourisme – Remboursement de frais.....	775.000
34-12	Services déconcentrés du tourisme – Matériel et mobilier.....	120.000
34-13	Services déconcentrés du tourisme – Fournitures.....	1.750.000
34-14	Services déconcentrés du tourisme – Charges annexes.....	2.150.000
34-15	Services déconcentrés du tourisme – Habillement.....	4.000
34-91	Services déconcentrés du tourisme – Parc automobile.....	—
34-92	Services déconcentrés du tourisme – Loyers.....	126.000
34-98	Services déconcentrés du tourisme – Frais judiciaires – Frais d’expertise – Indemnités dues par l’Etat.....	60.000
	Total de la 4ème partie.....	4.985.000
	5ème Partie <i>Travaux d’entretien</i>	
35-21	Services déconcentrés du tourisme – Entretien des immeubles.....	1.470.000
	Total de la 5ème partie.....	1.470.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-24	Services déconcentrés du tourisme – Frais liés à l’organisation des activités touristiques et des voyages.....	—
	Total de la 7ème partie.....	—
	Total du titre III.....	266.432.000
	Total de la sous-section II.....	266.432.000
	Total de la section I.....	2.067.612.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l’artisanat.....	2.067.612.000

ETAT « B »

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT	
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités.....	340.925.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	184.699.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	45.983.000
	Total de la 1ère partie.....	571.607.000
	2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents du travail.....	21.000
32-02	Administration centrale – Pensions de service et pour dommages corporels..	2.500.000
	Total de la 2ème partie.....	2.521.000
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	7.415.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	159.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	133.766.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	12.444.000
	Total de la 3ème partie.....	153.784.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	92.728.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	7.089.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	17.344.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	56.800.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	905.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	7.083.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	2.492.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	25.000
	Total de la 4ème partie.....	184.466.000

ETAT « B » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles.....	17.600.000
	Total de la 5ème partie.....	17.600.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement des investissements (ANDI).....	220.000.000
36-02	Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises.....	230.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la petite et moyenne entreprise (AND-PME).....	105.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML).....	203.332.000
	Total de la 6ème partie.....	758.332.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	19.420.000
37-02	Administration centrale – Subvention pour frais de fonctionnement du conseil national consultatif de promotion des petites et moyennes entreprises.....	13.000.000
37-03	Administration centrale – Dépenses relatives au prix algérien de la qualité.....	3.000.000
37-04	Administration centrale – Frais liés à l'exécution des mémorandums d'ententes dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la PME.....	6.030.000
37-05	Administration centrale – Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise.....	6.000.000
	Total de la 7ème partie.....	47.450.000
	Total du titre III.....	1.735.760.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation.....	9.400.000
	Total de la 3ème partie.....	9.400.000

ETAT « B » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique...	20.000.000
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (IANOR).....	40.000.000
44-04	Contribution à l'institut national de la productivité et du développement industriel (INPED).....	—
44-05	Contribution à l'institut national algérien de propriété industrielle (INAPI)...	10.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC).....	30.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF).....	—
44-08	Contribution pour la mise en œuvre de la convention de coopération entre l'Algérie et la commission européenne portant programme d'appui aux PME/PMI et la maîtrise des technologies d'information et de communication.....	35.000.000
44-09	Contribution aux pépinières d'entreprises.....	65.000.000
	Total de la 4ème partie.....	200.000.000
	Total du titre IV.....	209.400.000
	Total de la sous-section I.....	1.945.160.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat – Traitement d'activités.....	315.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	126.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	12.000.000
	Total de la 1ère partie.....	453.000.000
	3ème Partie	
	<i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	8.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	—
33-13	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	110.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	—
	Total de la 3ème partie.....	118.000.000

ETAT « B » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	30.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	9.600.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	48.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	900.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	—
34-93	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	20.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	480.000
	Total de la 4ème partie.....	130.980.000
	5ème Partie	
	<i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	24.000.000
	Total de la 5ème partie.....	24.000.000
	Total du titre III.....	725.980.000
	Total de la sous-section II.....	725.980.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	<i>Personnel- Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat – Traitement d'activités.....	340.831.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat – Indemnités et allocations diverses.....	182.646.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	86.967.000
	Total de la 1ère partie.....	610.444.000

ETAT « B » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations à caractère familial.....	5.678.000
33-22	Services déconcentrés de l'Etat – Prestations facultatives.....	480.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat – Sécurité sociale.....	129.745.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat – Contribution aux œuvres sociales.....	1.676.000
	Total de la 3ème partie.....	137.579.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Services déconcentrés de l'Etat – Remboursement de frais.....	23.000.000
34-22	Services déconcentrés de l'Etat – Matériel et mobilier.....	5.200.000
34-23	Services déconcentrés de l'Etat – Fournitures.....	18.000.000
34-24	Services déconcentrés de l'Etat – Charges annexes.....	28.000.000
34-25	Services déconcentrés de l'Etat – Habillement.....	784.000
34-94	Services déconcentrés de l'Etat – Parc automobile.....	3.408.000
34-95	Services déconcentrés de l'Etat – Loyers.....	1.500.000
34-96	Services déconcentrés de l'Etat – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	258.000
	Total de la 4ème partie.....	80.150.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Services déconcentrés de l'Etat – Entretien des immeubles.....	4.800.000
	Total de la 5ème partie.....	4.800.000
	Total du titre III.....	832.973.000
	Total de la sous-section III.....	832.973.000
	Total de la section I.....	3.504.113.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement.....	3.504.113.000

ETAT « B »

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT		
SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES		
1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>		
31-01	Administration centrale – Traitement d'activités.....	219.658.000
31-02	Administration centrale – Indemnités et allocations diverses.....	61.354.000
31-03	Administration centrale – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	36.487.000
	Total de la 1ère partie.....	317.499.000
2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>		
32-01	Administration centrale – Rentes d'accidents de travail.....	984.000
32-02	Administration centrale – Pensions de service et pour dommages corporels..	794.000
	Total de la 2ème partie.....	1.778.000
3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>		
33-01	Administration centrale – Prestations à caractère familial.....	6.700.000
33-02	Administration centrale – Prestations facultatives.....	34.000
33-03	Administration centrale – Sécurité sociale.....	70.513.000
33-04	Administration centrale – Contribution aux œuvres sociales.....	6.800.000
	Total de la 3ème partie.....	84.047.000
4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>		
34-01	Administration centrale – Remboursement de frais.....	60.000.000
34-02	Administration centrale – Matériel et mobilier.....	12.500.000
34-03	Administration centrale – Fournitures.....	25.000.000
34-04	Administration centrale – Charges annexes.....	45.000.000
34-05	Administration centrale – Habillement.....	874.000
34-07	Administration centrale – Impression et diffusion de brochures à caractère touristique.....	21.000
34-90	Administration centrale – Parc automobile.....	6.200.000
34-92	Administration centrale – Loyers.....	3.600.000
34-97	Administration centrale – Frais judiciaires – Frais d'expertise – Indemnités dues par l'Etat.....	30.000
	Total de la 4ème partie.....	153.225.000

ETAT « B » (suite)

Nos DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale – Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	18.000.000
	Total de la 5ème partie.....	18.000.000
	6ème Partie <i>Subventions de fonctionnement</i>	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques.	62.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral.....	53.500.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques.....	35.000.000
36-04	Subvention à l'observatoire national de la ville.....	20.000.000
36-05	Subvention à l'office national du tourisme.....	220.000.000
36-06	Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme.....	36.000.000
36-07	Subvention à l'institut national des techniques d'hôtellerie et de tourisme.....	47.500.000
36-08	Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme.....	40.000.000
	Total de la 6ème partie.....	514.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale – Conférences et séminaires.....	50.000.000
37-04	Administration centrale – Actions de sensibilisation.....	45.000.000
37-07	Administration centrale – Frais de fonctionnement de l'autorité nationale désignée.....	5.000.000
37-08	Administration centrale – Dépenses relatives au financement des exercices de lutte contre la pollution marine Tel Bahr.....	150.000.000
37-09	Administration centrale – Appui institutionnel à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire en Algérie.....	33.000.000
	Total de la 7ème partie.....	283.000.000
	Total titre III.....	1.371.549.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie <i>Action éducative et culturelle</i>	
43-01	Administration centrale – Bourses – Indemnités de stage – Présalaires – Frais de formation.....	25.000.000
43-03	Administration centrale – Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme.....	—
	Total de la 3ème partie.....	25.000.000

ETAT « B » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	<i>Action économique – Encouragements et interventions</i>	
44-01	Administration centrale – Contribution à l’agence nationale des déchets (A.N.D).....	20.000.000
44-02	Administration centrale – Contribution à l’agence nationale de l’aménagement du territoire (ANAT).....	20.000.000
44-03	Administration centrale – Contribution à l’observatoire national de l’environnement et du développement durable (ONEDD).....	20.000.000
44-04	Administration centrale – Contribution au centre national de la formation à l’environnement (CNFE).....	20.000.000
44-05	Administration centrale – Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP).....	20.000.000
44-08	Dotation pour le suivi de la réalisation du projet DOUNIA PARC.....	1.000.000.000
44-09	Etudes liées à l'amélioration et au développement touristique.....	—
	Total de la 4ème partie.....	1.100.000.000
	Total du titre IV.....	1.125.000.000
	Total de la sous-section I	2.496.549.000
	 SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L’ENVIRONNEMENT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d’activités</i>	
31-11	Services déconcentrés de l’environnement – Traitement d’activités.....	345.000.000
31-12	Services déconcentrés de l’environnement – Indemnités et allocations diverses.....	164.000.000
31-13	Services déconcentrés de l’environnement – Personnel contractuel – Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	96.000.000
	Total de la 1ère partie.....	605.000.000
	 2ème Partie <i>Personnel – Pensions et allocations</i>	
32.11	Services déconcentrés de l’environnement – Rentes d’accidents de travail.....	—
32.12	Services déconcentrés de l’environnement – Pensions de service et pour dommages corporels.....	—
	Total de la 2ème partie.....	—

ETAT « B » (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement – Prestations à caractère familial.	10.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement – Prestations facultatives.....	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement – Sécurité sociale.....	127.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement – Contribution aux œuvres sociales.....	9.700.000
	Total de la 3ème partie.....	146.766.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement – Remboursement de frais.....	27.300.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement – Matériel et mobilier.....	16.830.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement – Fournitures.....	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement – Charges annexes.....	22.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement – Habillement.....	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement – Parc automobile.....	4.960.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement – Loyers.....	2.020.000
	Total de la 4ème partie.....	93.960.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement – Entretien des immeubles et leurs installations techniques.....	15.750.000
	Total de la 5ème partie.....	15.750.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement – Conférences et séminaires.....	3.360.000
37-14	Services déconcentrés de l'environnement – Actions de sensibilisation.....	12.000.000
	Total de la 7ème partie.....	15.360.000
	Total du titre III.....	876.836.000
	Total de la sous-section II.....	876.836.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU TOURISME	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie <i>Personnel – Rémunérations d'activités</i>	
31-21	Services déconcentrés du tourisme – Traitement d'activités.....	167.429.000
31-22	Services déconcentrés du tourisme – Indemnités et allocations diverses.....	153.714.000
31-23	Services déconcentrés du tourisme – Personnel contractuel – Rémunérations – Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.....	48.980.000
	Total de la 1ère Partie.....	370.123.000

ETAT « B » (suite)

N ^{OS} DES CHAPITRES	L I B E L L E S	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie <i>Personnel – Charges sociales</i>	
33-21	Services déconcentrés du tourisme – Prestations à caractère familial.....	8.700.000
33-22	Services déconcentrés du tourisme – Prestations facultatives.....	320.000
33-23	Services déconcentrés du tourisme – Sécurité sociale.....	137.200.000
33-24	Services déconcentrés du tourisme – Contribution aux œuvres sociales.....	11.560.000
	Total de la 3ème partie.....	157.780.000
	4ème Partie <i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-21	Services déconcentrés du tourisme – Remboursement de frais.....	23.900.000
34-22	Services déconcentrés du tourisme – Matériel et mobilier.....	1.920.000
34-23	Services déconcentrés du tourisme – Fournitures.....	19.000.000
34-24	Services déconcentrés du tourisme – Charges annexes.....	33.600.000
34-25	Services déconcentrés du tourisme – Habillement.....	576.000
34-92	Services déconcentrés du tourisme – Parc automobile.....	7.400.000
34-94	Services déconcentrés du tourisme – Loyers.....	1.404.000
34-98	Services déconcentrés du tourisme – Frais judiciaires – Frais d’expertise – Indemnités dues par l’Etat.....	420.000
	Total de la 4ème partie.....	88.220.000
	5ème Partie <i>Travaux d’entretien</i>	
35-21	Services déconcentrés du tourisme – Entretien des immeubles.....	7.980.000
	Total de la 5ème partie.....	7.980.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-24	Services déconcentrés du tourisme – Frais liés à l’organisation des activités touristiques et des voyages.....	30.000.000
	Total de la 7ème partie.....	30.000.000
	Total du titre III.....	654.103.000
	Total de la sous-section III.....	654.103.000
	Total de la section I.....	4.027.488.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l’aménagement du territoire et de l’environnement	4.027.488.000

Décret exécutif n° 10-198 du 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n° 01-270 du 30 Joumada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001 portant création de l'université de Laghouat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-270 du 30 Joumada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001, modifié, portant création de l'université de Laghouat ;

Vu le décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, notamment ses articles 3 et 25 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décète :

Article 1er. — *L'article 1er* du décret exécutif n° 01-270 du 30 Joumada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001, modifié, susvisé, est modifié, complété et rédigé comme suit :

"*Article 1er.* — En application des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, il est créé un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé : "l'université de Laghouat".

Le nombre et la vocation des facultés et instituts composant l'université de Laghouat sont fixés comme suit :

- Faculté de technologie ;
- Faculté des sciences ;
- Faculté de droit et des sciences politiques ;
- Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion ;
- Faculté des lettres et des langues ;
- Faculté des sciences humaines et sociales ;
- Institut des sciences et techniques des activités physiques et sportives".

Art. 2. — *L'article 3* du décret exécutif n° 01-270 du 30 Joumada Ethania 1422 correspondant au 18 septembre 2001, modifié, susvisé, est modifié, complété et rédigé comme suit :

"*Art. 3.* — Conformément aux dispositions de l'article 25 du décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, le rectorat de l'université comprend, outre le secrétariat général et la bibliothèque centrale, quatre (4) vice-rectorats respectivement chargés des domaines suivants :

- la formation supérieure du premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation ;
- la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post-graduation ;
- les relations extérieures, la coopération, l'animation, la communication et les manifestations scientifiques ;
- le développement, la prospective et l'orientation".

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Ramadhan 1431 correspondant au 25 août 2010.

Ahmed OUYAHIA.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des commissions de recours au ministère des finances, exercées par M. Kamel Benmimoun, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions d'un inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux fonctions d'inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux, exercées par M. Abdelaziz Mahsas, appelé à exercer une autre fonction.

**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux
fonctions du directeur du centre national de
documentation et d'information auprès de la
direction générale des douanes.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux
fonctions de directeur du centre national de
documentation et d'information auprès de la direction
générale des douanes, exercées par M. Abdelkrim Laïb,
appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décrets présidentiels du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux
fonctions de directeurs régionaux des douanes.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux
fonctions de directeur régional des douanes d'Alger-port,
exercées par M. Slimane Zemouri, appelé à exercer une
autre fonction.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux
fonctions de directeur régional des douanes à
Tamenghasset, exercées par M. Ahmed Ben Youcef
Ettayeb, appelé à exercer une autre fonction.

-----★-----

**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux
fonctions de directeurs de la conservation
foncière de wilayas.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux
fonctions de directeurs de la conservation foncière aux
wilayas suivantes, exercées par MM :

- Slimane Guidoume, à la wilaya d'El Oued,
- Lakhdar Djaâlab, à la wilaya de Aïn Defla.

appelés à exercer d'autres fonctions

-----★-----

**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux
fonctions d'une sous-directrice au ministère des
ressources en eau.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux
fonctions de sous-directrice des grands périmètres au
ministère des ressources en eau, exercées par Mme Zakia
Renaï, appelée à exercer une autre fonction.

**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 mettant fin à des
fonctions au ministère des transports.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, il est mis fin à des
fonctions au ministère des transports, exercées par
Mme et M. :

- Saida Belbouab, chargée d'études et de synthèse,
- Mohamed Djema, directeur de l'administration des
moyens,

appelés à exercer d'autres fonctions.

-----★-----

**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux
fonctions de sous-directeurs au ministère de la
culture.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux
fonctions de sous-directeurs au ministère de la culture,
exercées par MM :

- Rachid Ferkous, sous-directeur de la diffusion du
produit culturel,
- Mourad Chouïhi, sous-directeur du soutien à la
création artistique et de la condition des artistes,

appelés à exercer d'autres fonctions

-----★-----

**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux
fonctions d'un inspecteur au ministère de
l'habitat et de l'urbanisme.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux
fonctions d'inspecteur au ministère de l'habitat et de
l'urbanisme, exercées par M. Karim Chettouf, sur sa
demande.

-----★-----

**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux
fonctions de la directrice générale de l'agence
nationale de soutien à l'emploi des jeunes.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, il est mis fin aux
fonctions de directrice générale de l'agence nationale de
soutien à l'emploi des jeunes, exercées par Mme Fatma
Charef, épouse Seddaoui.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre de la pêche et des ressources halieutiques.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, il est mis fin, à compter du 27 mai 2010, aux fonctions de chef de cabinet du ministre de la pêche et des ressources halieutiques, exercées par M. Larbi Bouabdallah, décédé.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un sous-directeur au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Moussa Benghouba est nommé sous-directeur de la mise en place du budget à la direction générale du budget au ministère des finances.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un directeur d'études à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Abdelaziz Mahsas est nommé directeur d'études à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de sous-directeurs à la direction générale des impôts au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, sont nommés sous-directeurs à la direction générale des impôts au ministère des finances Melle, Mme et MM :

- Souhila Khedjadja, sous-directrice du traitement et de l'analyse de l'information,
- Hayet Mokrani, sous-directrice de l'application des systèmes informatiques,
- Samir Chebila, sous-directeur de la législation, de la réglementation et des procédures fiscales,
- Nourredine El-Hadjen, sous-directeur de la recherche de l'information et de la documentation,
- Mohamed Kebour, sous-directeur des études de fiscalité.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Kamel Benmimoun est nommé inspecteur à l'inspection générale des services fiscaux au ministère des finances.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination de chargés d'inspection à l'inspection générale des finances au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, sont nommés chargés d'inspection à l'inspection générale des finances au ministère des finances, Mme et MM :

- Souad Kadri,
- Ayache Boulahia,
- Said Kaoudj,
- Ali Barkat,
- Abdelouahab Khichane,
- Mohamed Selahi,
- Mohamed Badaoui,
- Abdelhakim Aouchiche.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur des régimes douaniers à la direction générale des douanes.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Slimane Zemouri est nommé directeur des régimes douaniers à la direction générale des douanes.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des douanes.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Ahmed Ben Youcef Ettayeb est nommé chargé d'inspection à l'inspection générale des douanes.

Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010 portant nomination du directeur régional des douanes à Tamenghasset.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431 correspondant au 1er août 2010, M. Abdelkrim Laïb est nommé directeur régional des douanes à Tamenghasset.

**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 portant
nomination du directeur des domaines à la wilaya
de Tissemsilt.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, M. Larbi Benturquia est
nommé directeur des domaines à la wilaya de Tissemsilt.



**Décrets présidentiels du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 portant
nomination de directeurs de la conservation
foncière de wilayas.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, sont nommés directeurs
de la conservation foncière aux wilayas suivantes, MM :

- Slimane Draïoui à la wilaya d'El Oued,
- Slimane Guidoume à la wilaya de Aïn Defla,
- Lakhdar Djaâlab à la wilaya de Relizane.

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, M. Rafik Maâfa est
nommé directeur de la conservation foncière à la wilaya
de Khenchela.



**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 portant
nomination d'une inspectrice au ministère des
ressources en eau.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, Mme. Zakia Renai est
nommée inspectrice au ministère des ressources en eau.

**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 portant
nomination de directeurs au ministère des
transports.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, sont nommés directeurs
au ministère des transports Mme et M.

- Saida Belbouab, directrice des transports terrestres et
urbains,
- Mohamed Djema, directeur de l'administration
générale.



**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 portant
nomination de sous- directeurs au ministère de la
culture.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, sont nommés
sous-directeurs au ministère de la culture, MM :

- Rachid Ferkous, sous-directeur du soutien à la
création artistique et de la condition des artistes,
- Mourad Chouihi, sous-directeur de la diffusion du
produit culturel.



**Décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010 portant
nomination d'un sous-directeur au ministère de
l'habitat et de l'urbanisme.**

Par décret présidentiel du 20 Chaâbane 1431
correspondant au 1er août 2010, M. Yacine Lakhal est
nommé sous-directeur du contrôle de la qualité des
réalisations au ministère de l'habitat et de l'urbanisme.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

**Arrêté du 15 Rabie Ethani 1431 correspondant au
31 mars 2010 fixant la liste nominative des
membres du comité sectoriel permanent de
recherche scientifique et de développement
technologique du ministère de l'habitat et de
l'urbanisme.**

Par arrêté du 15 Rabie Ethani 1431 correspondant au 31
mars 2010, la liste nominative des membres du comité
sectoriel permanent de recherche scientifique et de
développement technologique du ministère de l'habitat et
de l'urbanisme est fixée, en application des dispositions

de l'article 4 du décret exécutif n° 99-243 du 21 Rajab
1420 correspondant au 31 octobre 1999 fixant
l'organisation et le fonctionnement des comités sectoriels
permanents de recherche scientifique et de développement
technologique, comme suit :

**A) Au titre de l'administration centrale du ministère
de l'habitat et de l'urbanisme, Mme. et MM. :**

- Saliha Bellouchrani, directrice de la recherche et de
la construction, présidente ;
- Seddik Hamache, sous-directeur des instruments
d'urbanisme ;
- Kamel Nasri, sous-directeur de la recherche et de la
technologie de la construction.

B) Au titre des établissements et organismes relevant du secteur :**1 – Des représentants des établissements et organismes choisis en raison de leur domaine de compétence, Mme. et MM. :**

– Hamid Azzouz, président directeur général du centre de contrôle technique de la construction Chlef (C.T.C Chlef) ;

– Boumediène Oukaci, président directeur général du centre de contrôle technique de la construction centre (C.T.C Centre) ;

– Abdelhafidh Aïmeur, directeur général du laboratoire national de l'habitat et de la construction (L.N.H.C) ;

– Malika Messaoud Nacer, présidente directrice générale du centre national de l'ingénierie de la construction (C.N.I.C) ;

– Mohamed Belazougui, directeur du centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S) ;

– Hamid Afra, directeur du centre national d'études et de recherche intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B) ;

– Tahar Bouchakour, directeur général du bureau d'études de recherche et engineering général (BEREG).

2 – Des personnalités choisies par le ministre en raison de leur compétence scientifique, MM. :

– Djillali Benouar, professeur à l'université des sciences et de technologie Houari Boumediène (USTHB), Alger ;

– Mohamed Tahar Abadlia, professeur à l'université de Boumerdès.

Les dispositions de l'arrêté du 7 Dhou El Hidja 1425 correspondant au 18 janvier 2005 fixant la liste nominative des membres du comité sectoriel permanent de recherche scientifique et de développement technologique du ministère de l'habitat et de l'urbanisme sont abrogées.